



UNITAIRE

Pour un autre syndicalisme au TRESOR

CORREZE

POUR QUI SONNE LE GLAS ???...POUR NOUS TOUS

35 HEURES , RETRAITES ET....LA R.G.P.P.

(à lire jusqu'à la fin, personne ne pourra dire « je ne savais pas ! »)

35 HEURES : Remise en cause des 35 heures, non pas comme base légale mais en vidant la loi de son contenu initial. Remise en cause des jours RTT, remplacés par des jours travaillés majorés de 10%...des semaines de travail pouvant aller jusqu'à 48 heures, dont rien ne précise à compter de quelle configuration débiteront les heures supplémentaires. Cela risque de remettre en cause le système des horaires variables qui jusqu'à présent autorisait 8 heures de crédit, récupérable à notre convenance en 1 ou 2 fois dans le mois.

RETRAITES : Allongement de la durée de cotisation à 41 ans, mais dans un premier temps car déjà, devant le peu de mobilisation sur le sujet, des voix s'élèvent déjà notamment du Médef, pour passer à 43 ans et reporter l'âge légale de départ de 60 à 63 ans .Le Médef véritable gouvernement bis, qui a quand même réussi sur notre dos à faire progresser en 2007 de +58% les salaires des grands patrons du CAC 40 .Le même qui offre 8 millions d'Euros en guise de prime de départ au patron d'EADS pour avoir coulé l'entreprise .Nous, nous avons paraît-il atteint les objectifs 2007, notre prime sera de ... 150 € !! cherchez l'erreur... Alors on nous dira sans sourciller, que certains pays de l'Europe applique déjà ces critères .Mais on oublie de préciser que notre système nous le finançons chaque mois sur notre fiche de salaire avec des prélèvements qui frisent les 25 % !! Qu'en est il ailleurs ? Aujourd'hui alors que bon nombre de nos jeunes galèrent sur le marché de l'emploi ,les actifs vont devoir travailler plus longtemps, cotiser plus, avec l'incertitude de voir un jour leur retraite.. L'allongement de la durée de vie qui devrait profiter aux retraités ,ayant travaillé et cotisé toute leur vie, contrarie nos gouvernants, et la solution la plus simple et la plus radicale est d'user ceux qui travaillent aujourd'hui, en espérant que bon nombre ne profiteront pas ou peu de leur retraite, maigre cadeau d'une vie de labeur...Macabre mais efficace, mais n'ayez pas d'inquiétude pour nos décideurs, ils ont su protéger leurs régimes très spéciaux de retraite.

LA RGPP....DES FONCTIONNAIRES AU CHOMAGE !!!:

La Révision Globale des Politiques Publiques est la réforme qui va être la plus cinglante pour le statut de la fonction publique et notamment en ce qui nous concerne, pour le Trésor public. Certains d'entre vous s'étonnent qu'on ne parle plus beaucoup de la fusion DGI/DGCP.La réponse est claire et nous sommes un peu étonnés de l'attentisme, voire même de frilosité douteuse de la part de certains syndicats, à aborder le sujet et à informer les agents .Nous considérons qu'un syndicat digne de ce nom n'est pas là pour protéger ses propres intérêts, mais bien pour défendre l'intérêt collectif.

Nous pensons que la fusion DGI/DGCP telle qu'elle nous a été présentée, est un leurre et que le réseau du Trésor Public va en subir toutes les conséquences et que pour l'instant le mutisme est de mise en attendant le vote au parlement de la RGPP, qui se déroulera en juillet prochain . La RGPP inclue la loi sur la mobilité qui, vous allez le constater est destructrice pour le réseau, les agents, leurs familles. A l'heure actuelle, le Conseil de la Modernisation des Politiques Publiques a rendu son avis. Le projet est actuellement au Sénat, il nous reste donc 1 mois avant que cette loi soit votée.

**Alors en quoi le Trésor Public et ses agents sont ils menacés ?
Que dit la RGPP ?**

On nous a annoncé que dans le cadre de la fusion le recouvrement impôts serait transféré à la filière fiscale .Soit, mais cela ne représente que 15 % des agents .Certes on nous a dit qu'il y aurait des passerelles entre les 2 filières, mais ce serait une utopie de croire que dans une filière où il faut 300 agents, on y mettrait 400 parce qu'il y a des volontaires. Donc en attendant ces agents resteront dans la filière gestion publique. Mais quel est l'avenir de cette filière ? Le ministre n'a t il pas l'intention de créer un ministère des finances purement fiscal ? Doutes.....Mais nos collègues des Impôts ne seront pas non plus épargnés à cause des réductions drastiques des centres administratifs.

Pour le Trésor Public, inutile d'aller par 4 chemins. Nous savons déjà que certaines banques s'équipent en logiciels permettant de gérer les communes, de faire les analyses financières et de créer les budgets. Comme par hasard ces logiciels sont le portrait craché de HELIOS...Bizarre non ?

PAS POSSIBLE...ET LA SEPARATION ORDONNATEUR / COMPTABLE ?

Au panier...la RGPP a tout prévu. C'est écrit noir sur blanc. Dans la rubrique « la simplification interne de l'Etat, on peut lire, je cite :

« Simplification des procédures de marchés, suppressions des consultations et d'obligations formelles, inutiles.. »

« Allègement du contrôle financier, avec suppression de visa préalable, remplacé par un comité d'engagement en amont.. »

Donc plus besoin de Comptable, garant de la légalité des procédures engagées, plus besoin non plus des agents pour faire le visa, puisqu'il suffira qu'une commission d'Elus municipaux décident de la validité des paiements à effectuer. Dès lors les banques n'auront plus qu'à virer les sommes sur le compte des créanciers. Idem pour les titres, les banques prélèveront les sommes à payer directement sur les comptes des débiteurs, évitant ainsi les poursuites.

OUI MAIS , IL FAUDRA QUAND MEME DES FONCTIONNAIRES DU TRESOR PUBLIC ?

Toujours dans la même rubrique, la RGPP prévoit des garanties en matière d'autonomie, qui valent leur pesant de cacahuètes...je cite :

*« Un responsable, recruté dans le secteur public **ou privé**, nommé pour une durée précise et doté d'une délégation de pouvoir lui permettant d'assumer ses **fonctions de gestionnaire**, des organes de gouvernance pouvant associer des personnalités qualifiées et des usagers.. »*

Donc plus besoin d'être comptable, par simple délégation on pourra donner ce type de responsabilité au privé.

Dans la rubrique « contrôles allégés » il est précisé : « les agences seront exonérées du contrôle à priori de la dépense, l'examen de la soutenabilité budgétaire se réalisant dans le cadre de comités d'engagement »..C'est clair.. !!!

*La RGPP devra être déployée dans l'ensemble des services de l'Etat d'ici 2011, c'est à dire dans moins de 3 ans !!! D'ici là l'amélioration de l'accueil du public devra être adaptée, je cite « **par une ouverture le samedi matin, le temps du midi ou encore le soir jusqu'à 19 ou 20 heures** »*

L'ORGANISATION ET LA MISE EN PLACE DE LA RGPP

« Le Préfet de Région aura désormais une autorité sur le Préfet du Département dans la conduite des politiques publiques, il sera aussi le pilote et le garant de la cohésion interministérielle de l'Etat... » **Le Préfet de région devient décideur pour toutes les Administrations de sa Région. !**

« A l'issue de la réforme, l'action de l'Etat en Région, recentrée autour d'un nombre très réduit de Directions Régionales... » **Les Directions Locales deviennent des annexes !**

« L'action de l'Etat doit désormais être déterminée en fonction des citoyens et non des structures administratives... » **Centralisation, fin du réseau rural ... !**

« une Direction résultant de la fusion de la Trésorerie Générale (de Région ?) et de la Direction Régionale (là c'est précisé !) des services Fiscaux, sous les ordres du Préfet de Région ... » **C'est clair la Régionalisation est programmée.. !!**

« Organisation de la mutualisation en matière de gestion des ressources humaine au niveau de la Région... » **Le Préfet de Région pourra utiliser les personnels à sa guise en fonction de ses besoins, dans n'importe quelle Administration, mais aussi là où il veut dans la Région et non dans le Département..**

« Les outils de mutualisation à la disposition des Préfets et des Services Déconcentrés.. » **ben oui c'est simple, le matériel récupéré en fermant les Trésoreries pourra être transféré par exemple à la Préfecture.. encore une économie !!!**

« Favoriser au plus vite la réduction de l'éparpillement des structures... » **Pas besoin de dessins pour connaître l'avenir des Trésoreries en milieu rural...et des autres !**

CERTAINS DIRONT « PFFFF !!! IL LEUR FAUDRA BIEN ENCORE DES FONCTIONNAIRES .. »

Je cite : « Pour accroître les échanges public-privé, un décret a été pris pour permettre aux salariés du secteur privé d'être mis à disposition de l'Administration pour conduire des projets déterminés » **mais rassurez-vous, ils ont pensé à nous !!!** « En outre le décret permettant aux fonctionnaires de disposer d'une indemnité de départ volontaire pour poursuivre leur carrière dans le privé (ils doivent parler de l'ANPE !) a été finalisé et devrait être publié en Avril ... » **Alors heureux ???**

ASSEZ ?? RESTE A « AVALER » LA LOI SUR LA MOBILITE...(et c'est le pire !!!)

LA FIN PROGRAMMEE DE LA SECURITE DE L'EMPLOI POUR LES FONCTIONNAIRES...

MOBILITE :

« Le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique comporte des dispositions permettant le remplacement des fonctionnaires par des personnels contractuels et le recours à l'intérim dans la fonction publique.. »

NOUS SOMMES FONCTIONNAIRES ET PROTEGES PAR NOTRE STATUT ????

Oui, c'est exact ou plutôt cela le sera plus si nous laissons cette loi passer... !!!

En effet, la loi sur la mobilité, telle qu'elle est proposée, prévoit d'une manière très simple de mettre dehors les fonctionnaires, sans recours puisque ce sera une loi !!! Celle-ci prévoit que lors de suppressions de structures, de réorganisation administrative etc. les agents ayant ainsi perdu leur travail se verront proposer 3 emplois nouveaux dans un délai de 2ans..La loi ne prévoit pas et ne précise surtout pas que ces emplois offerts se situeront dans votre département actuel, ce qui leur laisse du champ libre...Si aucun de ces emplois ne convient à l'agent, son Administration le mettra en position de disponibilité d'office sans rémunération !!! Terminé pour lui

En clair, avec la loi sur la mobilité, les restructurations de grande envergure inscrites dans la RGPP, chacun d'entre nous sera touché.. Vous qui habitez avec votre famille, enfants ,épouse, mari, parents dans votre département, là où vous avez vos racines et que vous avez mis des années à retrouver, demain tout cela peut être cassé....Il suffit que votre poste ferme, que l'administration vous propose, par exemple, 1 poste à Lille, 1 poste à Dunkerque et 1 à Strasbourg, que vous les refusiez et vous voilà au chômage...

C'EST LAMENTABLE , MINABLE....MAIS TRISTE REALITE.

Alors , le tableau est il noirci ? Non, tout ce qui est écrit et décrit ci- dessus, se trouve dans Magellan ,rubrique RGPP...Vous pouvez vérifier si vous le voulez, mais ils nous semblait à Sud Trésor qu'il fallait vous avertir, le plus objectivement possible de ce qui se trame sournoisement....Le livre blanc sur la Fonction Publique est également une guillotine à Fonctionnaires, dans lequel bien sûr, les bien pensants qui l'ont écrit et qui eux-mêmes émargent au grand livre de la dette publique, ne se sentent pas concernés...comme d'ab !!!!

LE 10 JUIN , LA RGPP , LA LOI SUR LA MOBILITE SERONT AU CENTRE DE LA JOURNEE DE GREVE...APRES IL NE VOUS RESTERA QUE LES YEUX POUR PLEURER ..

LE 10 JUIN ? JE FAIS GREVE ...

-POUR GARDER MON EMPLOI...

-POUR VIVRE AVEC LES MIENS...

-POUR LE SERVICE PUBLIC....

UN BOUC EMISSAIRE PASSE ENCORE,

UN MOUTON ...NON ! JAMAIS